



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**Le mercredi 28 juin 2000**

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
Maniwaki

Assemblée *extraordinaire* du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 28 juin 2000 à 19h30 à l'École Primaire et Secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre et Line Renaud et messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin et Paul Liberty, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Mesdames Denise Miron Marion et Nicole Miller Potvin ainsi que messieurs Guy Lesage et Stephen Ryan.

Sont également présents à cette assemblée :

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable des services des ressources informatiques
Mme Marlène Thonnard,	Directrice des services des ressources éducatives et responsable des services du transport scolaire
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président, M. Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

**RÉSOLUTION 2000-CC-082**                      Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie que l'ordre du jour présenté soit accepté.

- 1-        Ordre du jour
- 2-        Adoption de l'ordre du jour
- 3-        Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes.
- 4-        Adoption du budget de la commission scolaire
- 5-        Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**Le mercredi 28 juin 2000**

**RÉSOLUTION 2000-CC-083** Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes.

**CONSIDÉRANT** les budgets adoptés par les conseils d'établissement (article 95);

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

**CONSIDÉRANT** les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2000-2001, des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Madeleine Aumond d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2000-CC-084** Adoption du budget de la commission scolaire

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2000-2001;

**ATTENDU QUE** le ministre a autorisé la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

**ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 157 535 045 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2000-2001;

**ATTENDU QUE** le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

**ATTENDU QUE** ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire M. Daniel Moreau, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.


**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2000-CC-085** Levée de l'assemblée

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau, que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président